

10700/21 ADD 1

(OR. en)

PRESSE 21
PR CO 21

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3807^e session du Conseil

Affaires étrangères

Points approuvés par procédure écrite entre le 30 juin et le 12 juillet 2021

Bruxelles, le 12 juillet 2021

Président

Josep Borrell Fontelles

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

néant

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Position de l'UE en réaction à la déclaration unilatérale du Royaume-Uni en ce qui concerne les importations de produits à base de viande 5

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AUTRES POINTS APPROUVÉS***Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil***

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil a approuvé le 23 avril 2020 une dérogation temporaire à son règlement intérieur afin de faciliter la prise de décisions par procédure écrite. La dérogation temporaire est actuellement en vigueur jusqu'au 16 juillet 2021 ([décision \(UE\) 2021/825](#)). Elle pourra être renouvelée si le maintien des circonstances exceptionnelles actuelles le justifie.

Cette dérogation permet aux ambassadeurs des États membres auprès de l'UE réunis au sein du Comité des représentants permanents (Coreper) de décider de recourir à la procédure écrite conformément à la règle de vote applicable à l'adoption de l'acte lui-même. Cela signifie que l'exigence d'unanimité qui existait pour toutes les décisions adoptées par voie de procédure écrite ne s'applique plus. L'objectif est donc de faciliter le recours à la procédure écrite pour contribuer à assurer la continuité des travaux du Conseil.

Pour plus d'informations concernant la dérogation temporaire, voir le [communiqué de presse](#).

Les résultats des procédures écrites conclues entre le 30 juin et le 12 juillet 2021, qui auraient normalement été communiqués dans les résultats des sessions du Conseil, sont présentés ci-dessous. Il est possible que les résultats ayant été diffusés par un communiqué de presse du Conseil n'aient pas été inclus.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Position de l'UE en réaction à la déclaration unilatérale du Royaume-Uni en ce qui concerne les importations de produits à base de viande

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union, en réaction à la déclaration unilatérale du Royaume-Uni exposant la pratique qu'il entend mettre en place en ce qui concerne les importations en Irlande du Nord de produits à base de viande en provenance de la Grande-Bretagne entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021 ([10143/21](#) + [ADD 1](#)).
